

<http://divergences.be/spip.php?article418>



Immigration

- Archives - Archives Générales 2006 - 2022 - 2007 - N° 7 Mai/ May2007 - International - France - Elections - Un vrai programme socialiste, républicain et libertaire -

Date de mise en ligne : lundi 14 mai 2007

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés

La république admet l'immigration en provenance des pays de l'est européen sans restrictions : c'est la même culture. Pour les autres pays, il y a délivrance d'une carte de séjour de 5 ans et examen à l'échéance pour vérifier l'intégration, autoriser le regroupement familial ou autoriser un mariage mixte avec un citoyen français.

Les clandestins de plus de 5 ans de présence en France sont régularisés sous réserve d'une maîtrise suffisante de la langue, de la détention d'un emploi et du respect de notre culture. Ceci est examiné, mais aussi observé dans la durée avant l'examen. Ainsi tout gougusse qui serait observé auparavant portant robe, chéchia, grosse barbe, turban, poignard, chapeau vissé sur le crâne, papillotes, croix, ou suivi d'une femme hypervoilée, etc. et qui se présenterait à l'examen de citoyenneté rasé de près, en complet veston, etc. serait mis en doute. Le regroupement familial est limité à une seule épouse et une seule famille. Les enfants nés à l'étranger et regroupés en France bénéficient de la SS, de l'éducation, mais pas de l'allocation par enfant. Ce serait trop facile de pondre à l'étranger et de venir s'installer pour utiliser tous les avantages locaux. Ces critères sont appliqués tout de suite pour régulariser tous les clandestins qui y obéissent.

La République surveille toute visite ou tout séjour en provenance de pays théocratiques ou « chariatiques » ou communautaristes. La France a déjà sans doute trop de gens dont les mœurs ne coïncident pas avec sa culture laïque. Les visas de tourisme en provenance de ces pays font l'objet d'un suivi à la trace afin d'éviter l'immigration clandestine.